

DATE DE LA CONVOCATION

20 septembre 2018

DATE D’AFFICHAGE

20 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLER(E)S

En exercice **29**

Présents **21**

Votants **25**

2018-066 D. 9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h30.

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous

la présidence de **Monsieur Norbert THORY, Maire.**

Présent(e)s :

M. THORY - M. VENNIN - M. JEAN - Mme GODOT - Mme COCAGNE - Mme LOQUET
M. DUFLOU - M. RENARD - M. SCHROEDER - Mme CREVEL - Mme VENNIN - Mme DELAMARE
M. CROMBEZ - Mme FOSSE - Mme BASTIN - M. LECHEVALLIER - M. CRAMOISAN
Mme BARON - M. BEIGNOT DEVALMONT - Mme BARRÉ - Mme LABAYE.

Absent(e)s Représenté(e)s :

M. PEYROT (Pouvoir à Mme GODOT)
Mme CHASSIN DE KERGOMMEAUX (Pouvoir à M. JEAN)
Mme ARGANT LEFEBVRE (Pouvoir à Mme VENNIN)
Mme LECOUTRE (Pouvoir à Mme LABAYE)

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme CARPENTIER
M. DUBOC
M. DECATOIRE
M. MABILAIS

Monsieur Jean-Luc SCHROEDER est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption des engagements du Mesnil-Esnard dans la COP 21 Locale.
Accord pour leur inscription dans l’Accord de Rouen pour le climat.**

Considérant l'implication de la commune du Mesnil-Esnard dans la COP 21 locale et sa volonté de contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants ;

Décide

- D'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau et d'énergie (électricité et gaz) sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics afin :
 - D'identifier les bâtiments énergivores et les postes consommateurs ;
 - D'identifier les usages non responsables ;
 - De prioriser les audits énergétiques et travaux à programmer (sous réserve de la possibilité d'obtenir une aide financière pour les audits) ;
 - De chiffrer les économies dégagées suite aux rénovations réalisées.
2. Elaboration et mise en œuvre sur 3 ans d'un programme d'audits énergétiques des bâtiments identifiés comme énergivores, (sous réserve de la possibilité d'obtenir une aide financière pour les audits).
3. Poursuite du renouvellement des éclairages des bâtiments et des terrains sportifs, prévoyant :
 - La suppression prioritaire des éclairages énergivores (projecteurs, halogènes...) ;
 - L'équipement total en éclairages LED d'ici fin 2025 ;
 - L'installation de détecteurs de présence.

ÉCO-CONSTRUCTION

4. Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne caserne en salle polyvalente, prévu d'ici 2025, prise en compte d'un ou plusieurs des critères suivants :
 - Bâtiment à énergie positive (en phase avec la Réglementation Thermique 2020) ;
 - Utilisation de matériaux biosourcés ;
 - Installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la production /autoconsommation d'électricité ;

ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

12. Sensibilisation des associations et des clubs sportifs de la ville à l'éco-citoyenneté et à l'éco-responsabilité de leurs activités :
- Accompagnement à l'éco labellisation des manifestations culturelles et sportives ;
 - Sensibilisation à un usage économe des locaux associatifs et des équipements sportifs.

EXEMPLARITÉ DE LA COMMUNE

13. Participation des agents municipaux en charge des achats et des marchés publics aux formations du réseau RANCOPER dès 2019.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait au Mesnil-Esnard, le 5 octobre 2018.**

Le Maire

Norbert THORY



Présents	20	Représentés	5	Excusés	4	Absent	0
Votants	25	Pour	25	Contre	0	Abstention	0

Formalités de publicité effectuées le

Délib 2018-066 (page 4)

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire ;
 - Récupération des eaux pluviales permettant leur recyclage pour des usages non alimentaires : arrosage espaces verts, alimentation des sanitaires, lavage des véhicules... ;
 - Equipement intégral en éclairages LED et pose de détecteurs de présence.
5. Dans le cadre du projet de future piscine intercommunale du Plateau Est, réflexion globale sur le bilan énergétique et le coût global du projet :
- Conception bioclimatique ;
 - Piscine « passive » ou « piscine à énergie positive » ;
 - Production d'énergies renouvelables sur site (solaire PV, solaire thermique, bois énergie...).

ÉCLAIRAGE PUBLIC

6. Extinction de l'éclairage de mise en valeur de l'église, de 22h à 5h, d'ici fin 2018 ;
7. Organisation d'un débat au sein du Conseil Municipal afin d'envisager l'extinction nocturne d'un premier quartier, de 1h à 5h, au printemps 2019 ;
8. Mise en œuvre d'une démarche proactive de la commune en direction des commerçants afin de les sensibiliser au respect de la réglementation relative à l'extinction des vitrines et enseignes lumineuse à partir de 1h.

MOBILITÉ

9. Poursuite du verdissement de la flotte municipale :
- Etude préalable afin de favoriser le remplacement de tout véhicule léger thermique par un véhicule électrique ou hybride ;
 - A défaut, remplacement par un véhicule thermique émettant < 100 g eq CO2/km ;
 - A défaut, remplacement par un véhicule d'occasion équivalent.

BIODIVERSITÉ

10. En partenariat avec la Métropole, élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion différenciée des espaces verts d'ici fin 2019. Application stricte du zéro phyto, y compris au sein des cimetières et sur les terrains sportifs ;
11. Mise en œuvre de la végétalisation du cimetière communal d'ici fin 2022.